

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

Nombre de membres
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
Le 05 octobre 2026

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

Date d'affichage :
Le 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie, M. BOIREAU Thomas, M. BONNIEC Lucas.

Absents excusés : M. GUINIO Kevin.

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

APPROBATION D'AVENANTS AU MARCHÉ

DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école publique sont actuellement en cours d'exécution.

Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, plusieurs travaux modificatifs se sont révélés nécessaires. Ces adaptations résultent soit d'aléas de chantier découverts en cours d'exécution, soit de demandes complémentaires formulées par la maîtrise d'ouvrage.

À ce jour, ces travaux supplémentaires font l'objet de 6 avenants correspondant à sept devis présentés au Conseil municipal.

Les montants des travaux complémentaires sont les suivants :

✓ **Avenant n°3, entreprise EIFFAGE : 2987.36 € HT** correspondant à différentes adaptations et compléments concernant les prises électriques et éclairages. ;

✓ **Avenant n°4, entreprise LE BORGNE : 4 228.08 € HT** correspondant à la reprise du sol des sanitaires suite à leur réaménagement, le faïencage d'une cloison non prévue au devis initiale car la cloison a été demandée en cours de chantier et la faïence complète de la salle d'eau (prestation retirée lors de la négociation puis réintégrée en cours de chantier).

✓ **Avenant n°5, entreprise LE COUILLARD CONSTRUCTION : - 4 939.25 € HT**, cette moins-value correspond aux prestations initialement prévues au marché et finalement non réalisées.

✓ **Avenant n°6, entreprise GROLEAU : 2 899.47 € HT** correspondant à la création d'un nouveau cloisonnement pour les sanitaires.

✓ **Avenant n°7, entreprise HERVE THERMIQUE : 3 476.72 € HT**, correspondant à

l'installation de réservoir de WC enfants, l'installation d'un WC adulte, le remplacement de l'alimentation gaz chaufferie, le remplacement cuvette Bambini et la création d'une alimentation en eau du four vapeur.

✓ **Avenant n°9, LE COUILLARD CONSTRUCTION : 3 374.82 € HT**, correspondant à la démolition du mur des sanitaires.

Le montant total des travaux modificatifs s'élève à **16 966,45 € HT**, auquel s'ajoute un avoir de **4 939,25 € HT**.

Considérant que ces prestations complémentaires sont nécessaires à la bonne exécution de l'opération de rénovation énergétique de l'école publique et qu'elles ne remettent pas en cause l'économie générale du marché ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

✓ **APPROUVE** les avenants relatifs aux travaux modificatifs présentés ci-dessus pour un montant total de **16 966.45 € HT** ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution ;

✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to P. Morvan, the secretary of the session.